



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

lundi, le 05 août 2024 à 14.30 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

En séance à huis clos :

1. Démission d'un fonctionnaire communal

En séance publique :

2. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
3. Création de deux postes administratifs supplémentaires

Établi par le collège échevinal en sa séance du 29 juillet 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 29 juillet 2024

Le secrétaire communal
Alain KREMER

Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ